



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

DIX-HUITIÈME RÉUNION DU GROUPE RÉGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN OEUVRE (APIRG/18)

Kampala, Ouganda (27 – 30 mars 2012)

Point 1.4 de l'ordre du jour : Examen de l'état de mise en œuvre des recommandations de la réunion spéciale de navigation aérienne de l'OACI (SP AFI RAN/08)

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RECOMMANDATION 5/8 DE LA RÉUNION SPÉCIALE AFI RAN 08 – BESOINS ET RESSOURCES EN FORMATION EN AFRIQUE

(Note présentée par le Secrétariat)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Cette note de travail présente des informations sur les suites à donner par le Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique (AFI Plan) au titre de la mise en œuvre de la recommandation 5/8 de la Réunion spéciale AFI RAN (Durban, Afrique du Sud – 24 – 29 novembre 2008), relative aux stratégies de formation pour la sécurité aérienne en Afrique.

La note donne également des informations sur les activités du Groupe de Travail des Experts en Formation (TEWG) et les résultats de la troisième Conférence Pan-africaine de coordination des centres de formation, qui s'est tenue du 27 au 29 au Cap, Afrique du Sud.

La suite à donner par la réunion APIRG/18 figure au paragraphe 3

RÉFÉRENCE(S):

- Rapport de la Réunion spéciale de l'OACI 2008 (Doc 9930)

Objectifs stratégiques: A (Sécurité), B (sûreté) et C (Protection de l'environnement et développement durable du transport aérien)

1. INTRODUCTION

1.1 L'un des objectifs de la réunion spéciale AFI RAN (Durban, Afrique du Sud, du 24 au 29 novembre 2008) était d'évaluer la mise en œuvre du Plan régional de mise en œuvre de la sécurité aérienne en Afrique (Plan AFI).

1.2 En conséquence, dans le domaine de la sécurité, la Réunion spéciale AFI RAN a fait des recommandations à l'intention du Plan AFI ou requérant l'implication et / ou la participation du Plan AFI à leur mise en œuvre effective.

1.3 Cette note présente des renseignements sur l'état de mise en œuvre de la recommandation 5/8 de la réunion spéciale AFI RAN, relative aux stratégies de formation pour la sécurité aérienne en Afrique.

2. DISCUSSION

2.1 La recommandation 5/8 de la Réunion Spéciale appelle à la création d'un Groupe de Travail d'Experts en Formation afin de définir un plan directeur pour l'harmonisation de la formation dans la région AFI.

2.2 Le Groupe de Travail d'Experts en Formation (TEWG) a été créé en mai 2009 par la réunion des experts en formation en mai 2009 au Johannesburg, Afrique du Sud, comme un suivi de la première conférence Pan-Africaine de coordination des centres de formation (Niamey, Niger, 17-19 février 2009).

2.3 Le TEWG a effectué ses travaux entre juillet 2009 et juin 2011. Il a recueilli des données auprès des États, des fournisseurs de services d'aviation et des organismes de formation à travers toute l'Afrique sur les besoins de formation en aviation et des ressources disponibles. Il a également passé en revue les divers obstacles à l'harmonisation de la formation en aviation en Afrique.

2.4 Le TEWG a soumis son rapport à la seconde Conférence Pan-africaine de coordination des centres de formation qui s'est tenue au Caire, Egypte, du 22 au 24 juin 2010. La Conférence a approuvé un ensemble d'actions à mettre en œuvre par l'OACI, la CAFAC, les États, les fournisseurs de services et les organismes de formation aéronautique en Afrique pour une harmonisation et une normalisation effective des exigences et capacités de la formation en aviation en Afrique.

2.5 En outre, le TEWG a fait suite à la mise en œuvre des conclusions de la deuxième conférence panafricaine de coordination de centres de formation et a présenté son rapport final à la troisième Conférence Pan-africaine de coordination des centres de formation qui a eu lieu au Cap, Afrique du Sud, 27-29 juillet 2011.

2.6 La Conférence a adopté un cadre pour une approche coordonnée de la formation en aviation en Afrique en ligne à la recommandation 5/8 de la réunion spéciale AFI RAN (2008). **Annexe A** du présent document contient le cadre de référence pour l'harmonisation de la formation en aviation dans la Région AFI, qui a été adoptée par la Conférence. Il prévoit la création d'une " Association africaine de formation en aviation" ; l'élaboration d'un "Conseil consultatif de la formation (TAB)", l'harmonisation des exigences relatives aux compétences et les processus d'approbation des organismes de formation ; et l'établissement de critères pour la reconnaissance mutuelle des crédits, des certificats, des diplômes et des degrés.

2.7 L'Assemblée constitutive de l'Association des organismes de formation en Afrique (AATO) est prévue de se tenir à Nairobi, au Kenya, 2 à 4 avril 2012.

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) prendre note de l'état de mise en œuvre de la recommandation 5/8 de la réunion spéciale AFI RAN 08;
- b) inviter les organismes de formation à participer à l'Assemblée Constitutive de l'Association des organismes de formation en Afrique (AATO) qui se tiendra à Nairobi, au Kenya, 2-4 avril 2012 et se joindre l'Association ; et

- c) inviter les États, les organisations de formation et les fournisseurs des services aéronautiques dans la région AFI à participer aux activités envisagées dans le cadre pour l'harmonisation de la formation en aviation dans la Région AFI et de contribuer à la mise en œuvre de la recommandation 5 / 8 de la réunion spéciale AFI RAN 08.

-FIN-

ANNEXE A

Cadre de référence pour l'harmonisation de la formation en aviation dans la Région AFI

A. Historique

Conformément à la recommandation 5/8 de la réunion spéciale AFI-RAN (2008), la première Conférence Pan-Africaine de coordination des centres de formation en Aviation a eu lieu à Niamey, au Niger, du 17 au 19 février 2009. Sur recommandation de la première Conférence Pan-Africaine de coordination des centres de formation en Aviation, un Groupe de Travail d'Experts en Formation (TEWG) avait été mis en place à Johannesburg, en Afrique du Sud, en mai 2009 avec pour mandat de revoir les besoins de formation et les capacités disponibles en Afrique.

Le TEWG a soumis son rapport à la Deuxième conférence Pan-africaine de coordination des centres de formation en aviation qui s'est tenue au Caire du 22 au 24 juin 2010.

Se basant sur le rapport du TEWG, la deuxième conférence Pan-africaine de coordination des centres de formation en aviation avait adopté le Cadre Stratégique commun et plan d'action pour les Etats Africains, les fournisseurs de services en aviation et les organismes de formation en aviation en vue de la mise en œuvre de la Recommandation 5/8 de la Réunion Spéciale AFI RAN (2008). La deuxième conférence Pan-africaine de coordination des centres de formation en aviation avait également élargi le Groupe de Travail d'Experts en Formation (TEWG) avec la participation des autorités des États, les fournisseurs de services et les organismes de formation en Afrique et avait étendu son mandat pour y inclure la mise en œuvre des recommandations de la Conférence.

La troisième Conférence Pan-africaine de coordination des centres de formation en aviation a eu lieu au Cap, Afrique du Sud, du 27 au 29 juillet 2011 pour examiner la mise en œuvre du Plan d'action et des recommandations de la deuxième conférence Pan-africaine de coordination des centres de formation en aviation.

B. Cadre de référence pour l'harmonisation de la formation en aviation dans la Région AFI

La Conférence a adopté le cadre de référence suivant pour l'harmonisation de la formation dans la Région AFI:

- a) Les lignes directrices de base et le plan de mise en œuvre pour la création de l'Association de formation en aviation en Afrique;
- b) Les principes de base pour la désignation de centres d'excellence;
- c) Les lignes directrices de base et le plan de mise en œuvre pour la création d'un «Conseil Consultatif de la Formation» chargé d'orienter la mise en œuvre et le suivi des activités liées à l'harmonisation et à la rationalisation de la formation en aviation en Afrique.
- d) Un projet de document de politique régionale et des conditions de formation pour l'établissement d'un système commun d'accréditation de la formation en Afrique.

Le cadre de référence détaillé est présenté dans la section C ci-dessous.

C. Cadre de référence détaillé pour une approche coordonnée de la formation en aviation en Afrique

<i>C.1 - Coopération entre les organismes de formation en aviation (ATOs)</i>
<i>Document approuvé par la troisième Conférence Pan-africaine de coordination des centres de formation</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Lignes directrices de base [Objectifs, fonctions, structure générale et administration] pour la création de l'Association Africaine de la formation en aviation (annexe 1).
<i>Objectif</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Faire avancer la création de l'Association Africaine de la formation en aviation
<i>Acteurs</i>
<ul style="list-style-type: none"> • organismes de formation en aviation • Organisations régionales et internationales: OACI, CAFAC, AFRAA et ACI Afrique
<i>PROCHAINES ÉTAPES</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un projet de statuts de l'Association Africaine de la formation en aviation se basant sur le cadre approuvé par la Conférence
<ul style="list-style-type: none"> • Convocation de l'Assemblée constitutive de l'Association africaine de la formation
<i>Activités</i>
(1) Fin août 2011: L'OACI devrait élaborer un projet de statuts fondée sur le cadre de référence approuvé, fournir les estimations des fonds nécessaires et envoyer la proposition du projet de statuts aux organismes africains de formation en aviation en de formation pour commentaires.
(2) Fin septembre 2011: Date limite pour recevoir les commentaires sur le projet de Statuts
(3) Mi-octobre 2011 : Convocation formelle de l'Assemblée constitutive
(4) Janvier 2012 : Assemblée constitutive de l'Association africaine de la formation en aviation
C.2 –Rationalisation des capacités de formation en Afrique
<i>Document approuvé par la troisième Conférence Pan-africaine de coordination des centres de formation</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Principes de base [Critères et procédures] pour la désignation de centres d'excellence (annexe 2).
<i>Objectifs</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la disponibilité d'une formation de qualité en aviation en Afrique ;
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'utilisation des instituts de formation en Afrique par plusieurs Etats;

Acteurs
<ul style="list-style-type: none"> • États
<ul style="list-style-type: none"> • Organismes de formation
<ul style="list-style-type: none"> • Association africaine de la formation en aviation et le conseil d'accréditation africain de la formation en aviation
<ul style="list-style-type: none"> • Organisations régionales et internationales: OACI, CAFAC, AFRAA et ACI Afrique
PROCHAINES ÉTAPES
<ul style="list-style-type: none"> • Donner des orientations à l'Association africaine de la formation en aviation et au conseil d'accréditation africain de la formation en aviation pour la mise en œuvre du cadre de référence.
Activités
(1) L'OACI sensibilisera tous les organismes de formation en aviation au cours du premier trimestre de 2012 et communiquera les détails de l'organisme en charge du processus de désignation des centres d'excellence.
(2) L'accréditation initiale des centres d'excellence au cours du quatrième trimestre de 2012
(3) Continuer avec l'agrément de nouveaux centres en 2013 et au-delà.
C.3 – Création du Conseil africain d'accréditation de la formation en aviation (TAB)
<i>Document approuvé par la troisième Conférence Pan-africaine de coordination des centres de formation</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Les lignes directrices de base [Objectifs, fonctions, structure générale et administration] pour la création du Conseil d'accréditation africain de la formation en aviation (TAB) (Annexe 3).
Objectifs :
<ul style="list-style-type: none"> • Faire avancer la création d'un système d'accréditation et d'évaluation de la formation en aviation à travers toute l'Afrique.
Acteurs
<ul style="list-style-type: none"> • États
<ul style="list-style-type: none"> • Organismes de formations approuvées (ATO), Association africaine de la formation en aviation
<ul style="list-style-type: none"> • Organisations régionales et internationales: OACI, CAFAC, AFRAA et ACI Afrique
PROCHAINES ÉTAPES
<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser le projet de Statuts du Conseil africain d'accréditation de la formation en aviation (TAB) en se basant sur le cadre de référence approuvé par la Conférence
<ul style="list-style-type: none"> • Coordination avec la CAFAC et les parties prenantes sur les arrangements appropriés pour la création du TAB.

Activités
(1) Fin août 2011: L'OACI élabore un projet de Statuts fondés sur le cadre de référence approuvé, fournit des estimations des fonds nécessaires et envoie la proposition du projet de Statuts aux Etats et acteurs identifiés en Afrique pour commentaires.
(2) Fin septembre 2011: les États et les parties prenantes identifiées renvoient des commentaires sur le projet de Statuts à l'OACI.
(3) Mi octobre 2011 : Transmission des Statuts révisés aux États et parties prenantes identifiées pour l'établissement du TAB.
C.4 –Harmonisation et standardisation de la formation
<i>Document approuvé par la troisième Conférence Pan-africaine de coordination des centres de formation</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Projet de politique de la formation (annexe 4)
<ul style="list-style-type: none"> • Projet de critères pour l'approbation des organismes de formation;
<ul style="list-style-type: none"> • Principes de base sur les conditions de compétences principales concernant les aptitudes/emplois/fonctions des spécialistes de l'aviation
Objectifs:
<ul style="list-style-type: none"> • Faire Avancer l'approbation et la mise en œuvre d'une politique commune de formation pour assurer que les professionnels en aviation sont bien formés pour une meilleure réalisation des opérations aériennes sûres et sécurisées en Afrique, à travers les exigences de formation normalisées et harmonisées.
Acteurs
<ul style="list-style-type: none"> • États
<ul style="list-style-type: none"> • Organismes de formations approuvés (ATO), Association africaine de la formation en aviation
<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'accréditation africain de la formation en aviation
<ul style="list-style-type: none"> • Organisations régionales et internationales: OACI, CAFAC
<ul style="list-style-type: none"> • Organismes régionaux de supervision de la sécurité,
<ul style="list-style-type: none"> • Organismes d'accréditation pour l'éducation
Activités
(1) Fin août 2011: La section de la formation en sécurité de l'aviation de l'OACI fourni des commentaires sur le projet de politique et les exigences de compétences et fait connaître le processus d'adoption de la politique en utilisant les plateformes existantes;
(2) Fin septembre 2011: Les États et les parties prenantes identifiées renvoient des commentaires sur le projet de politique à l'OACI.
(3) Fin novembre 2011 : Convoquer une réunion en utilisant es plates-formes actuelles d'approbation des politiques.
(4) 1 janvier 2012: Mise en œuvre effective de la politique.

-FIN-